



Certificat de nationalité française

Par **teyah**, le **18/10/2008** à **23:18**

Bonsoir,

J'ai une fille âgée de 7 ans son grand-père est de nationalité française par décret depuis 1985 lorsque moi sa mère j'avais 20 et six mois :

Premièrement es ce que je peux obtenir la nationalité française

Deuxièmes es ce que je peux entamer la procédure concernant le certificat de nationalité par filiation pour ma fille

merci

Par **Tisuisse**, le **19/10/2008** à **13:49**

Bonjour,

Vous pouvez faire les démarches administratives dans ce sens mais cette demande n'entraînera pas forcément l'acceptation par l'administration.